

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ELARGI A LA COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

**Lundi 10 septembre 2007**

Présents : les conseillers et les membres de la commission.

Excusés : Mrs Feuvrier, Frenois, Minary ; Mrs Louvrier, Plazanet.

Absent non excusé : Mr Racca.

Invitée : Melle Pernin, directrice de l'école intercommunale.

Secrétaire de séance : Mme Dutal.

**ORDRE DU JOUR** : présentation de l'avant projet sommaire provisoire de l'extension de l'école par Mr Kruzic, architecte, et Mr Vuillemin, économiste.

L'ancien projet était la rénovation de la maison contiguë à l'école sur deux niveaux. Un nouveau programme a été demandé par la commune pour la réalisation d'une salle périscolaire avec une cuisine liaison froide, une salle de classe, une salle de réunions et une salle d'archives sur un seul niveau.

Mr Kruzic développe son projet: il n'y a pas nécessité de conserver l'ancien bâtiment qui serait rasé pour faire place à des locaux neufs et plus fonctionnels. Ainsi il n'y aurait plus besoin d'ascenseur et l'économie du projet permet d'intégrer le préau et la cour dans l'enveloppe budgétaire initiale.

Le préau est un espace abrité qui permet de faire la liaison entre les deux bâtiments et vient marquer l'entrée de l'école.

La salle périscolaire peut accueillir 20 à 30 enfants avec un accès extérieur et un autre par l'intérieur. La cuisine a son propre accès pour les livraisons de repas avec une place de parking réservée.

La salle de réunions, pour une cinquantaine de personnes, a une entrée indépendante et comporte des rangements.

La salle des archives forme un espace tampon avec la ferme voisine.

Le projet est modulaire, les salles peuvent changer de fonctionnalité: la salle de réunion peut aussi devenir salle de classe et la salle périscolaire peut être utilisée comme salle complémentaire pour les arts plastiques ou la musique (une porte supplémentaire entre la salle de classe et la salle périscolaire sera créée)

Le projet est à l'échelle de l'enfant : en rez de chaussée et de plain-pied .

La cour va être agrandie et remblayée : un muret sera recréé (probablement en béton banché et liseré de pierres) pour fermer la cour.

Un local de rangement est créé en proue de préau. Ce dernier fait 127 m2 avec une toiture terrasse ( étanchéité et gravillons lavés).

Le reste de la toiture sera traitée avec des tuiles en harmonie avec l'existant. Pour la salle de réunion, un éclairage zénithal sera créé sur la toiture terrasse qui la recouvrira.

La façade sera enduite de façon traditionnelle.

La salle de classe sera équipée de grandes fenêtres. La salle périscolaire qui donne côté rue aura des fenêtres en hauteur et moins larges.

La limite du nouveau bâtiment sera celle de l'ancien, côté départementale : le passage sur le côté ouest du bâtiment sera donc sécurisé avec un trottoir assez haut pour faire ralentir les véhicules et des barrières de protection pour les piétons.

Le sens de circulation du bus scolaire dans le futur projet de rénovation du carrefour de l'église sera à étudier très attentivement.

Le conseil ne souhaite pas modifier l'entrée de l'école par un passage des élèves dans le local de rangement, le préau couvert représentant un abri suffisant en cas de pluie.

Un câblage informatique sera prévu dans le fond de la nouvelle classe.

L'escalier menant à la salle de bibliothèque actuelle, trop massif, sera cassé et remplacé par un escalier symétrique à celui de la salle de motricité.

Mr Kruzic nous propose ensuite une comparaison (faite par son bureau d'études) entre ce que serait la consommation, les travaux et la rentabilité de trois modes de chauffage : bois granulés, fuel, gaz.

En fonctionnement, l'économie du bois par rapport au fuel est de 2000€, 800€ par rapport au gaz. Mais la mise en place d'une chaudière bois est deux fois plus chère que celle d'une chaudière gaz. De plus elle demande une superficie plus importante et il faudrait alors envisager d'échanger les archives et la chaufferie. Un bureau de contrôle doit donner sa position.

En résumé, le chauffage granulés bois induit une plus-value de 42000€ ( subventions comprises) et n'aura une rentabilité qu'au bout de 26 ans. Le gaz reste plus compétitif que le fuel mais c'est aussi une énergie fossile...

Mr Vuillemin nous annonce le coût global du projet( avec chauffage gaz) qui est de 580000€ :

- 480000€ pour 330 m2 de surface habitable y compris la démolition
- 46000€ pour le préau et la cour
- 52000€ pour les aménagements extérieurs

Le mobilier et les éléments de la cuisine de réchauffage n'étant pas compris.

Le conseil va choisir rapidement un bureau de contrôle.

A l'unanimité des membres du conseil présents, le projet est accepté.

Mr Kruzic nous proposera un avant projet définitive le 12 octobre 2007 pour validation puis le permis sera déposé. La consultation d'entreprises se fera à partir du 3 janvier 2008 et les travaux débuteront en mars 2008 pour une durée d'un an.

La séance est levée à 22 heures

La secrétaire de séance : Anne Marie Dutal